

Horaires d'ouverture

PONT-DE-VEYLE

VONNAS

Lundi	9h - 12h30	13h30 - 16h30
Mardi	9h - 12h30	14h - 17h
Mercredi	9h - 12h30	
Jeudi	9h - 12h30	14h - 18h

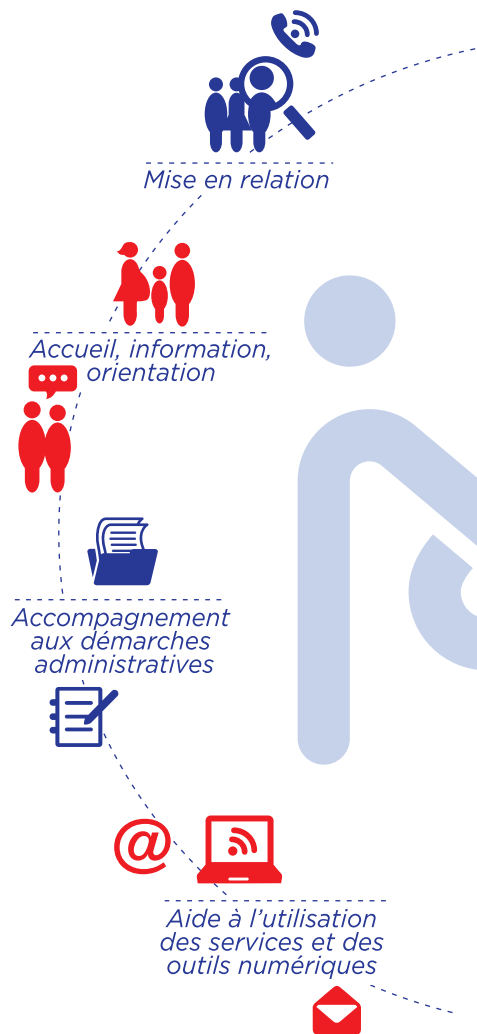
Tél. 03.85.30.83.51
E-mail : msap@cc-laveyle.fr

Bureau PONT-DE-VEYLE
16 avenue des sports
(à côté du gymnase)

Permanence VONNAS
Espace des associations
86 rue du Docteur Perret



Toutes vos démarches administratives en ligne
à PONT-DE-VEYLE
et VONNAS



MAISON
DE
SERVICES
AU
PUBLIC

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA VEYLE





Qu'est ce qu'une Maison de services au public ?

Accueillir

La MSAP est accessible à tous les habitants de la Communauté de communes de la Veyle. Elle est un relais entre vous et les administrations partenaires et doit vous accompagner dans vos démarches administratives. Il s'agit d'un service gratuit, confidentiel et sans rendez-vous.

Informier/Orienter

La MSAP vous accueille du lundi au jeudi pour vous guider dans vos démarches auprès des différents organismes : Pôle Emploi, Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Caisse de retraite et sur le site internet de la Communauté de communes. Sur place, un agent d'accueil est à votre écoute. Il est chargé de vous donner une information de 1er niveau et de vous accompagner, selon vos besoins, dans la réalisation de démarches en ligne, sur les plateformes des partenaires. Pour mieux vous informer sur les principaux services des opérateurs publics, une documentation à jour est à votre disposition.

Vous accompagner

Vous trouvez dans nos locaux de Pont-de-Veyle deux ordinateurs connectés à internet et équipés d'une imprimante scanner. Vous pouvez utiliser ces ordinateurs seul ou demander l'accompagnement d'un agent qui vous aidera à effectuer vos démarches. L'utilisation de ces postes informatiques est limitée aux démarches administratives.

Une permanence est également ouverte le mardi après-midi et le jeudi matin à Vonnas, dans l'espace des associations, derrière la mairie au 86 rue du Docteur Perret.

EN +

Au sein de la MSAP, découvrez tous les services proposés par la Communauté de communes de La Veyle et effectuez vos démarches en ligne (paiement de la redevance ordures ménagères, inscriptions aux centres de loisirs, retrait de dossiers de subvention, etc.)



LA MSAP VOUS ACCOMPAGNE DANS VOS DEMARCHES EN LIGNE AUPRES DE :

Pôle Emploi - Caisse d'Allocations Familiales - Caisse Primaire d'Assurance Maladie - Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail - Mutualité Sociale Agricole

FAMILLE

- . Suivre l'état des paiements et éditer les attestations
- . Faire des simulations : demande de revenu de solidarité active (RSA) ; aides au logement ; allocations familiales
- . S'informer sur les différentes aides et faire des demandes de prestations
- . Signaler un changement de situation
- . Déclarer ses revenus

SOCIAL/SANTÉ

- . Créer un compte ou accéder à son espace personnel
- . Suivre ses paiements et ses remboursements
- . Demander une attestation de carte vitale
- . Signaler un changement de situation
- . Trouver les adresses et tarifs des professionnels de santé et des établissements de soins
- . Télécharger les formulaires utiles aux démarches

EMPLOI

- . S'inscrire ou actualiser son dossier
- . Suivre ses paiements en ligne
- . Consulter/répondre à des offres d'emploi
- . Rédiger son CV, sa lettre de motivation
- . Suivre ses courriers et transmettre des pièces justificatives
- . Prendre rdv avec le référent

RETRAITE

- . Estimer ses droits à la retraite anticipée
- . Télécharger une estimation indicative globale
- . Consulter et mettre à jour son relevé de carrière tous régimes
- . Suivre une demande en cours
- . Demander sa retraite
- . Prendre un rendez-vous en ligne
- . Télécharger la liste personnalisée de ses démarches retraite

DES ORDINATEURS EN ACCES LIBRE* POUR :

- . Toutes vos démarches administratives en ligne
 - . La consultation de votre compte de messagerie
- * La consultation des réseaux sociaux et des sites marchands n'est pas autorisée.